

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 14 avril 2023

N° 2023 – 18

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 13

Date de convocation

Le 7/04/2023

Date d'affichage

Le 7/04/2023

Objet de la délibération 2023-18 :

Subventions 2023 aux associations

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

19 AVR. 2023

Et publication ou notification du

19 AVR. 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 14 avril à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BARRET Denis, BOYER Joseph, GUILHOT Stéphane, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, Mesdames CHACORNAC Emmanuelle, DELMAS Marie-Claude, FELGINES Florence, GIRAUD Corinne, JAMMES Sandrine.

Excusés : Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine qui a donné procuration à Monsieur BARRET Denis, Monsieur COSME Vincent qui a donné procuration Madame FELGINES Florence.

Absente : Madame DURAND Claudine

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS.

Monsieur BOYER Joseph a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le maire présente, au conseil municipal, les subventions faites pour diverses associations par le passé et propose de les reconduire.

Conformément à la loi, les élus étant personnellement impliqués dans le fonctionnement de certaines associations ne participent pas au vote concernant celles-ci.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, selon le détail ci-dessous, décide de répartir les subventions de la façon suivante :

- CCAS Messieurs BERAUD Jean-Yves, JACQUES Cyrille, Mesdames DELMAS Marie-Claude, FELGINES Florence, GIRAUD Corinne n'ont pas participé au vote soit 8 voix pour 4 500,85 €
- Le Comité des fêtes 500 €
Monsieur JACQUES Cyrille n'a pas participé au vote soit 12 voix pour
- Red Buell Racing 150 €
Madame FELGINES Florence n'a pas participé au vote soit 12 voix pour
- Les amis de Farreyrolles 13 voix pour 150 €
- Association sportive et culturelle de Loudes 150 €
9 voix pour, 4 contre Mesdames GIRAUD Corinne, JAMMES Sandrine, Messieurs GUILHOT Stéphane, JACQUES Cyrille

AR Prefecture

043-214302333-20230414-2023_18-DE
Reçu le 19/04/2023

- Fil de Vourzac 150 €
Madame DELMAS Marie-Claude, Messieurs BERAUD Jean-Yves,
BOYER Joseph, MAZOYER Gérard n'ont pas participé au vote soit 9 voix pour

- Volcanot's 150 €
Monsieur JACQUES Cyrille n'a pas participé au vote soit 12 voix pour

- APE de Sanssac l'Eglise 13 voix pour 200 €

- les amis de la Bibliothèque 13 voix pour 150 €

- Buéna Onda 150 €
Madame DELMAS Marie-Claude, Monsieur BOYER Joseph n'ont pas participé au vote soit 11 voix pour

- le Renouveau de Coyac 150 €
Madame CHACORNAC Emmanuelle n'a pas participé au vote soit 12 voix pour

Fait et délibéré, le 14 avril 2023,
Au registre sont les signatures pour copie conforme



Le Maire,

BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

AR Prefecture

043-214302333-20230414-2023_18-DE
Reçu le 19/04/2023